



Affiché le
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2026

Le mercredi 8 juillet 2026 à 19 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Françoise NAËL** Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Françoise NAEL, Monsieur Marc BELZ, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Christelle LE MIGNANT, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Nathan DONIAS, Madame Charlotte LE CORVAISIER, Monsieur Patrick GUERIN, Madame Isabelle GUIBERT FAICHAUD, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Charles COURTEL, Madame Elodie JAUBERT, Madame Gaëlle LE BRAS-LE SERREC, Monsieur Yonel MADEC, Monsieur Sylvain LE PARC, Madame Laurence PLESSIS, Madame Martine MARCHAND, Monsieur Régis GARGASSON, Madame Stéphanie GUEGOUX-DEMASSARD, Madame Claire MASSON, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Sophie LEMOINE, Monsieur Laurence BERNARD, Madame Adèle MENUET-TISSIER

Absents excusés :

Monsieur Laurent MIGNON (procuration donnée à Madame Charlotte LE CORVAISIER).

Madame Martine JOSSELIN-LE PORT (procuration donnée à Madame Guenola QUILLAY).

Monsieur Laurent LE CHAPELAIN (procuration donnée à Monsieur Marc BELZ).

Monsieur Thierry LE BOURN (procuration donnée à Madame Aurélie QUEIJO).

Monsieur Benoît LE ROL (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE).

Monsieur Jonathan LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Claire MASSON).

Absents sans procuration : Madame Élodie BARATHON

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Julien BASTIDE

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

## **2- DGS - COMPLEMENT A LA DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE POUR ACCOMPLIR CERTAINS ACTES DEFINIS A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 voix contre :  
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET-TISSIER

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DONNE DÉLÉGATION** au Maire dans les limites et conditions définies ci-dessus
- **AUTORISE**, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, son suppléant à exercer les délégations d'attributions définies ci-dessus.

## **3- DF - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2026\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 voix contre :  
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET-TISSIER

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget Ville 2026 telle que proposée ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à la décision modificative.

#### **4- DF - MARCHÉ DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE DÉSENFUMAGE – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES BREIZH ACHATS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion spécifique ci-annexée,

- **DÉCIDE** de l'adhésion de la Ville d'Auray au marché de maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie et de désenfumage pour les adhérents de Breizh Achats du Morbihan porté par la centrale d'achats Breizh Achats,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'adhésion spécifique ci-annexée,

- **AUTORISE** le représentant de Breizh Achats à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure et à signer le marché pour le compte de la Ville d'Auray, tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'offres ad hoc,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du marché.

#### **5- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

#### **6- DF - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

**DÉSIGNE** Madame Claire MASSON en tant que titulaire au sein de la Commission

d'Appel d'Offres, en remplacement de Monsieur Stéphane RENAULT

**PROCEDE** à l'élection d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres pour le siège devenu vacant

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est désormais la suivante :

Président : le Maire, de droit

| MEMBRES TITULAIRES  | MEMBRES SUPPLÉANTS      |
|---------------------|-------------------------|
| Guénola Quillay     | Martine Le Port         |
| Jean-Yves Mahéo     | Gaëlle Le Bras          |
| Bertrand Vergne     | Christelle Le Mignant   |
| Jean-Charles Kerlau | Charlotte Le Corvaisier |
| Claire Masson       | Benoît Le Rol           |

#### **7- DF - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MAPA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

**DÉSIGNE** Madame Claire MASSON en tant que titulaire au sein de la Commission MAPA, en remplacement de Monsieur Stéphane RENAULT

**PROCEDE** à la désignation d'un membre suppléant de la Commission MAPA pour le siège devenu vacant

La composition de la Commission MAPA est désormais la suivante :

Président : le Maire, de droit

| MEMBRES TITULAIRES  | MEMBRES SUPPLÉANTS      |
|---------------------|-------------------------|
| Guénola Quillay     | Martine Le Port         |
| Jean-Yves Mahéo     | Gaëlle Le Bras          |
| Bertrand Vergne     | Christelle Le Mignant   |
| Jean-Charles Kerlau | Charlotte Le Corvaisier |
| Claire Masson       | Benoît Le Rol           |

#### **8- DF - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) PERMANENTE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

**PROCEDE** à l'élection d'un membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public pour le siège devenu vacant

La composition de la Commission de Délégation de Service Public est désormais la suivante :

Président : le Maire, de droit

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| Guénola Quillay           | Martine Le Port           |
| Jean-Yves Mahéo           | Gaëlle Le Bras            |
| Bertrand Vergne           | Christelle Le Mignant     |
| Jean-Charles Kerlau       | Charlotte Le Corvaisier   |
| Claire Masson             | Laurence Bernard          |

**9- DF - RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) \_ANNÉE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PREND** acte du rapport présenté.

**10- DF - APPROBATION DES TARIFS 2027 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VOTE** les tarifs de la TLPE pour l'année 2027 comme suit :

| <b>Enseignes</b>                                            |                                                              |                               | <b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non Numériques)</b> |                               | <b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)</b> |                               |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Superficie supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² | Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² | Superficie supérieure à 50 m² | Superficie inférieure ou égale à 50 m²                                     | Superficie supérieure à 50 m² | Superficie inférieure ou égale à 50 m²                                 | Superficie supérieure à 50 m² |
| 23,30 €                                                     | 46,70 €                                                      | 93,40 €                       | 23,30 €                                                                    | 46,70 €                       | 70,00 €                                                                | 138,80 €                      |

- **CONFIRME** la réfaction de 50 % pour les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m², décidée depuis 2014.

## **11- DF - VALORISATION DE LA PRODUCTION DE LA FERME MUNICIPALE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET-TISSIER

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à :

- **APPROUVE** le principe du don de tout ou partie de la production de la ferme municipale au profit du CCAS, d'associations caritatives ou de tout organisme œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire.

- **APPROUVE** le principe de la vente de tout ou partie de la production de la ferme municipale au futur exploitant de la cuisine municipale.

- **PRÉCISE** que cette vente fera l'objet d'une convention distincte et indépendante du marché public de restauration scolaire, laquelle définira notamment les volumes concernés, les modalités de commande, les conditions de livraison, les modalités de facturation ainsi que les obligations respectives des parties.

- **FIXE** les modalités de détermination du prix de vente des légumes comme suit :

- les prix de vente seront déterminés à partir de la moyenne des cotations hebdomadaires publiées par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) de FranceAgriMer pour les produits concernés, en retenant prioritairement les cotations du bassin de production ou du marché de gros régional de référence lorsqu'elles existent ;
- afin de tenir compte des modalités particulières de commercialisation mises en œuvre par la collectivité, une décote maximale de 5 % pourra être appliquée aux cotations ainsi retenues.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre des dons de production maraîchère ainsi que la convention de vente qui sera conclue avec le futur exploitant de la cuisine municipale.

- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **12- DF - RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'État au titre des subventions DETR/DSIL 2026, ainsi que toute autre subvention mobilisable auprès de partenaires financiers ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **13- DF - FORUM NATIONAL « ADAPTATION ET NATURE » – ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ACCORDE** un mandat spécial à M. Bertrand VERGNE, Adjoint délégué à la ville durable, au cadre de vie, aux circuits courts, à l'approvisionnement local et à la démocratie locale, afin de participer au 3ème Forum national « Adaptation et Nature » organisé les 7 et 8 juillet 2026 à Rennes ;

- **AUTORISE** le remboursement des frais de transport, de restauration et, le cas échéant, d'hébergement engagés dans le cadre de cette mission, sur présentation des justificatifs correspondants et conformément à la réglementation en vigueur.

### **14- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 8 juillet 2026,

- **ADOpte** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 8 juillet 2026,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

### **15- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS SUITE À RÉUSSITE DE CONCOURS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :



Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 8 juillet 2026 ;
- **ADOPTÉ** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 8 juillet 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **16- DRH - CRÉATIONS D'EMPLOIS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 8 juillet 2026 ;
- **ADOPTÉ** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 8 juillet 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **17- DRH - ELARGISSEMENT DU COMPLEMENT IFSE "INCLUSION"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les dispositions relatives à l'élargissement du complément d'IFSE "inclusion"
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **18- DEEJ - CTG - PROLONGATION D'UN AN 2023-2027**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le principe de la prolongation d'une année la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques soit jusqu'au 31 décembre 2027.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la Caf.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**19- DEEJ - ECOLES PUBLIQUES - REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ENTRE COMMUNES D'ACCUEIL ET DE RESIDENCE - ACCORD DE RECIPROCITE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **INSTAURE**, en matière de scolarisation des élèves du cycle primaire (maternelle et élémentaire), un principe de réciprocité avec les communes qui le souhaitent ;

- **APPROUVE** la convention de réciprocité ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à intervenir auprès des communes concernées et à signer les conventions correspondantes.

**20- DEEJ - CONVENTION LOCAL MUSIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de mise à disposition,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention en annexe.

**21- DEEJ - CONVENTION CLAS COLLÈGE LE VERGER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de partenariat
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention en annexe.

## **22- DEEJ - CONVENTION ACCÈS COUR G.DESHAYES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la demande d'accès à la cour de l'école Gabriel Deshayes comme défini dans la convention en annexe et à autoriser Madame Le Maire à la signer.

## **23- DSTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ESCRIME, DE BOXE EDUCATIVE ET UNSS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Madame Aurélie QUEIJO

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Escrime Pays d'Auray pour leur participation aux Championnats de France M13 et M20, 150 € à l'association Auray Boxe pour leur participation aux Championnats de France de boxe éducative et 300 € à l'association sportive du lycée Benjamin Franklin pour leur participation aux Championnats de France de Futsal et d'escalade.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **24- DSTS - VENTE PONCTUELLE D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES DANS UNE ENCEINTE SPORTIVE MUNICIPALE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 abstentions :  
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET-TISSIER

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un tarif pour la mise à disposition d'espaces publicitaires, au sein d'une enceinte sportive municipale, dans le cadre de la Fête du Sport et des Trophées du Sport ;

- **FIXE** ce tarif à 100 € par mètre linéaire de banderole ;

- **PRÉCISE** qu'une banderole standard de trois mètres linéaires sera facturée 300 € pour la durée de la manifestation ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

#### **25- DU - CESSION DES PARCELLES AV 571 ET AV 572 PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE RÉGULARISATION RUE DU RECLUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession des parcelles AV 571 et AV 572 aux Consorts Le Crom ;

- **APPROUVE** la cession des parcelles AV 571 et AV 572 au prix de **15€/m<sup>2</sup>** soit à un prix total d'environ **375€** ;

- **APPROUVE** la prise en charge par les acquéreurs des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DESIGNE** l'étude Alban Sœur et Pierre Masson, 13 Place du Loch, à Auray, pour rédiger l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

#### **26- DU - EXCLUSION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DES CESSIONS DES LOTS DU LOTISSEMENT DE KERLÉANO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **EXCLUT**, pour une durée de cinq ans, du champ d'application du droit de préemption urbain les cessions des terrains réalisées par LOTISSIMO dans le périmètre de l'OAP Kerléano.

#### **27- DU - CESSION D'UNE PARTIE D'UN TALUS PAR LA COMMUNE, À TITRE**

**ONÉREUX, DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU MAGASIN GALERIES ALRÉENNES ET DE L'EXTENSION DE LA SURFACE DE STATIONNEMENTS DES MAGASINS GALERIES ALRÉENNES ET V&B SITUÉS RUE D'IRLANDE (PARCELLES AW 1467 ET AW 1263)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désaffectation et le déclassement de l'emprise foncière communale correspondant à une partie du talus, d'environ 1837 mètres carrés et située au sud des parcelles AW 1263 et AW 1467 ;
- **APPROUVE** la cession d'environ 1118 mètres carrés à Monsieur Christian Le Drogo au prix de **53€/m<sup>2</sup>** pour un prix total d'environ **59 254€** ;
- **APPROUVE** la cession d'environ 719 mètres carrés à Monsieur Patrick Robic au prix de **53€/m<sup>2</sup>** pour un prix total d'environ **38 107€** ;
- **APPROUVE** la prise en charge par les acquéreurs des frais de géomètre et des frais de notaire afférents au dossier ;
- **APPROUVE** l'insertion d'une servitude de passage dans l'acte notarié permettant le passage, depuis la rue d'Irlande, de la Direction des Services Techniques et des Sports de la commune afin d'entretenir la partie basse du talus. Un accès de deux mètres de large sera laissé par les Galeries Alréennes pour accéder au talus depuis l'espace de stationnement. L'emplacement exact de la servitude sera déterminé au stade de l'autorisation d'urbanisme ;
- **DESIGNE** La SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, pour rédiger l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**28- DGS - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ - DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la composition des membres élus de la commission communale pour l'accessibilité :

Membres titulaires issus du Conseil Municipal :

- Charles COURTEL, Christelle LE MIGNANT, Charlotte LE CORVAISIER, Jean-Yves

MAHEO, Jonathan LE GUENNEC

Membres suppléants issus du Conseil municipal :

- Aurélie QUEIJO, Jean-Charles KERLAU, Martine JOSSELIN - LE PORT, Nathan DONIAS, Benoît LE ROL

- **AUTORISE** Madame le Maire à désigner par arrêté les membres représentants du conseil municipal tels que proposés ci-dessus, les membres représentants des associations ou organismes de personnes en situation de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), représentants des associations ou organismes de personnes âgées, représentants des acteurs économiques, représentants d'autres usagers de la ville.

### **29- DSTS - CONVENTION ENEDIS SUR LA PARCELLE AD 711**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude telle qu'annexée à la présente ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **30- DGS - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA MECS SAINT-YVES (MAISON D'ENFANT A CARACTÈRE SOCIAL)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DESIGNE** en tant que représentant de la Ville au sein de de l'organisme de gestion de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Saint-Yves :

- Christelle LE MIGNANT

### **31- DGS - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA MECS SAINT-LOUIS (MAISON D'ENFANT A CARACTÈRE SOCIAL)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** en tant que représentant de la Ville au sein de de l'organisme de gestion de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Saint-Louis:

- Madame Christelle LE MIGNANT

A 21H08 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.